

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 janvier 2014

**Conseillers présents ou représentés** : Jacques **BIGRE**, Marie-France **BOURRON**, Kathy **JOSEPHINE**, Christian **LOYNET** (pouvoir de Bruno **VERDIER**), Robert **MERIAUDEAU** (pouvoir de Jean-Valentin **WOJCIECHOWSKI**), Bernard **PERTICOZ** (pouvoir d'Alain **COMBE**), Nadège **PEYSSON-THABARET**, Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER**.

• Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, a :

1. **élu** Robert **MERIAUDEAU** pour représenter la commune de Brégnier-Cordon aux réunions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), commission de la nouvelle communauté de communes Bugey Sud. Cette commission se réunira le 15 janvier 2014 pour décider d'une nouvelle fiscalité professionnelle unique qui s'appliquerait aux 41 communes de Bugey Sud. Si les communes abandonnaient leur fiscalité professionnelle à Bugey Sud une **allocation compensatoire** leur serait versée par la nouvelle communauté ;
2. **remis** à une prochaine réunion la décision d'incorporation au patrimoine communal de « biens vacants et sans maître », car la délibération du Conseil municipal doit être prise **6 mois après** l'arrêté municipal d'incorporation. Cet arrêté daté du 31 juillet 2013, est reproduit ci-après page 3. Cette question a été évoquée à chaque réunion du Conseil tenue depuis août 2013. Elle est mentionnée page 1 de « Brèves infos » n° 272 du 5 décembre 2013 ;
3. **décidé** dans le cadre de la protection environnementale des zones inondables conduite avec l'Agence de l'Eau, l'acquisition amiable de parcelles boisées dans les îles de Cuchet, auprès de deux familles pour respectivement 2 640,40 euros et 2 538,36 euros. Avec ces acquisitions amiables la commune respecte les engagements pris avec l'Agence de l'Eau et prouve une nouvelle fois qu'elle participe activement à la protection de la nature dès lors que celle-ci est **librement décidée** par ses représentants et non pas imposée par des personnes extérieures à la commune et peu au fait des réalités locales ;
4. **accepté**, pour mettre fin à une situation confuse liée aux imprécisions cadastrales (le cadastre de Brégnier-Cordon n'a pas été remis à jour suite aux bouleversements parcellaires liés à l'aménagement CNR ... de 1984 !) un échange foncier avec Monsieur Maurice **BORGET**. La commune lui cède une parcelle de quelque 200 m<sup>2</sup> (2 ares) en bas de son atelier, en bordure de la déviation. En échange, Monsieur **BORGET** cède à la commune 3 parcelles d'une contenance de 26,70 ares au Mollard de La Bruyère incluses dans le périmètre de protection de la RNN (Réserve Naturelle Nationale). Maurice **BORGET** supportera les frais de géomètre et la commune les charges de l'acte notarié ;
5. **étudié** le règlement à appliquer aux associations utilisant l'ancienne salle des fêtes qui sera désormais désignée par l'expression « Espace associatif communal » et **décidé** de l'appliquer ;
6. **procédé** à un ajustement comptable pour le budget du lotissement de La Lince ;
7. **retenu** un devis de 1 500 euros pour la préparation (rédaction, composition) d'un fascicule de présentation de la commune et de ses services, fascicule qui sera distribué dans chaque foyer et ultérieurement remis à chaque nouvelle famille arrivant à Brégnier-Cordon ;
8. **adopté** un vœu de l'AMRF (Association des Maires ruraux de France) s'opposant à une loi sur l'urbanisme en cours de discussion au parlement et défavorable aux communes rurales ;
9. **voté** le montant des participations à verser en 2014 à divers syndicats de communes ou groupements divers. Le tableau de ces participations sera reproduit dans le prochain numéro (numéro 274) de « Brèves Informations Municipales » ;
10. **voté** également le tableau des subventions 2014. Le tableau sera reproduit dans le numéro 274 de « Brèves Informations Municipales » ;
11. **étudié** les problèmes posés par le remplacement d'une salariée municipale qui sera prochainement en congé de maternité et pris les mesures nécessaires pour assurer ce remplacement ;
12. **approuvé** le rapport d'activité du SHR (Syndicat du Haut Rhône) pour l'année 2012 ;

## Informations diverses

13. le Conseil prie le maire de saisir Monsieur le Préfet au sujet de l'arrêt de l'aide apportée par l'Etat aux communes pour la préparation des décisions d'urbanisme ;

## Informations sur les structures communales de l'enfant

14. **Contrat Enfance Jeunesse** : contrat signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et les communes dont les enfants fréquentent le Multi accueil « Les Petits Lutins ». Ce contrat permet d'obtenir une participation financière à hauteur de 55% sur le solde des participations des communes aux frais de fonctionnement de la structure. Cette participation sera étendue au Relais d'Assistantes Maternelles dont l'ouverture est prévue en septembre 2014.

**Projet éducatif de Territoire** : projet soumis à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et présenté pour observation aux participants du Conseil d'Ecole. Ce projet permettra à une représentation de l'équipe éducative (parents, enseignants, élus et associations à but scolaire) de faire le point sur les problèmes éducatifs et de proposer des solutions par rapport aux axes d'actions éducatives définis dans le projet.

15. Le Conseil constate, grâce aux informations communiquées par Bernard PERTICOZ, une évolution très positive du nombre des nuitées en 2013 au camping par rapport à 2012.

**Compte rendu établi par le Conseil municipal  
à la fin de sa réunion du 8 janvier 2014**

**Robert MERIAUDEAU  
Maire de Brégnier-Cordon**

**Affiché le : 9/01/2014**